

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 JUILLET 2020

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Jean-Charles DOBY
M. Philippe TEXIER
M. Jean-Marie DROUAUD

CDC DU ROUILLACAIS

M. Francis ROY

CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE

CA DU GRAND COGNAC

Mme Dominique PETIT

DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

GRAND ANGOULEME

M. Fabrice BOUSIQUE
M. Daniel GOURSAUD

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur-technicien rivière
Mme Corinne GUERIN, Secrétaire

ETAIENT EXCUSES

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Jean-Marc PHILIPPOTEAU
M. Thierry CHARBONNAUD

CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Thierry BERNARDAUD

CDC DU ROUILLACAIS

Mme Véronique ROBERT-MORISSET

CA DU GRAND COGNAC

M. Jacky PLANTIVEAU

*Ce Comité Syndical fait suite au Comité Syndical du 15/07/2020 où le quorum n'avait pas été atteint.
Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, le Comité Syndical du 22/07/2020 pourra délibérer valablement sans condition de quorum.*

Séance ouverte à 18H10



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 03 2020 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le compte rendu du Comité Syndical du 11 03 2020.

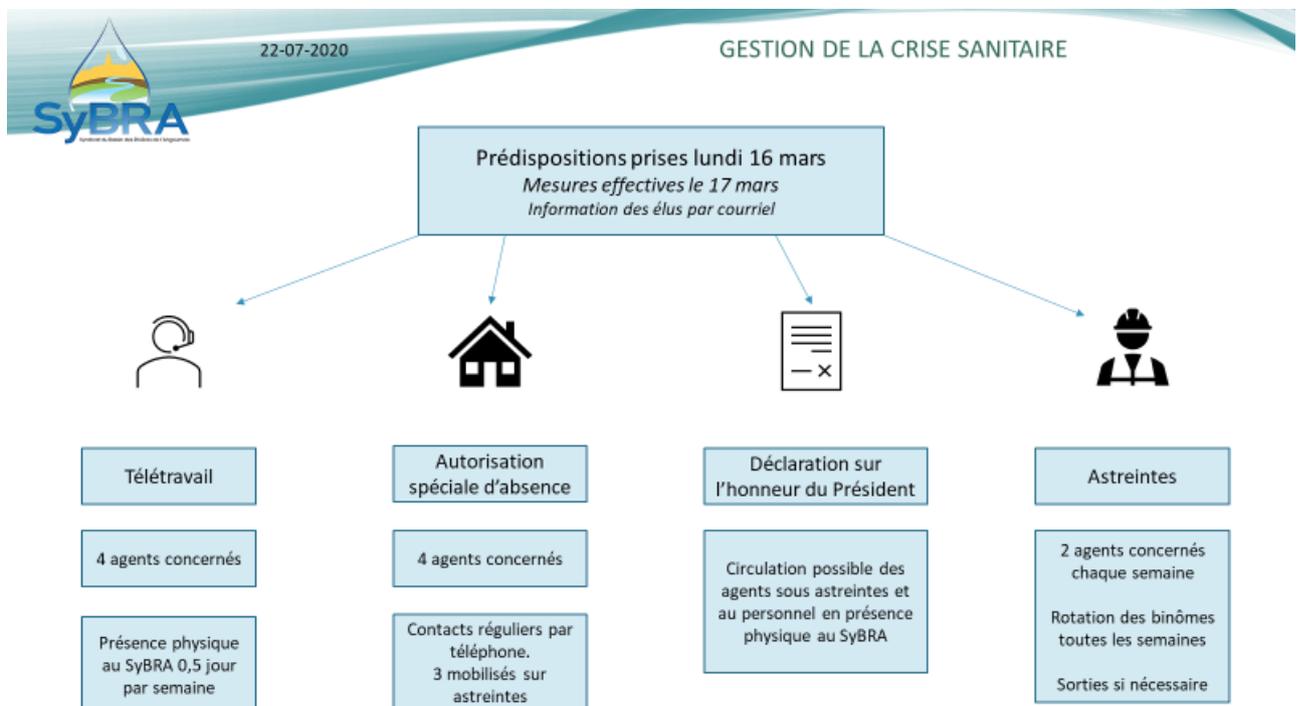
Aucune remarque n'est faite.

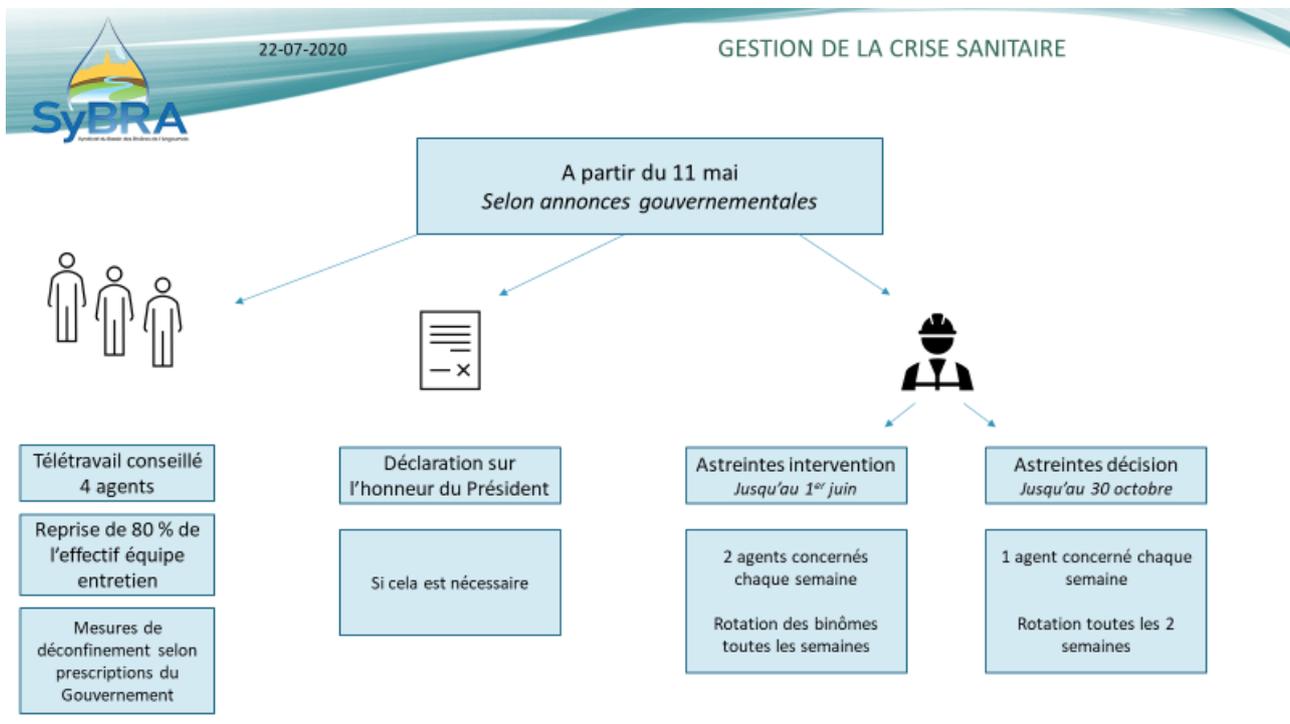
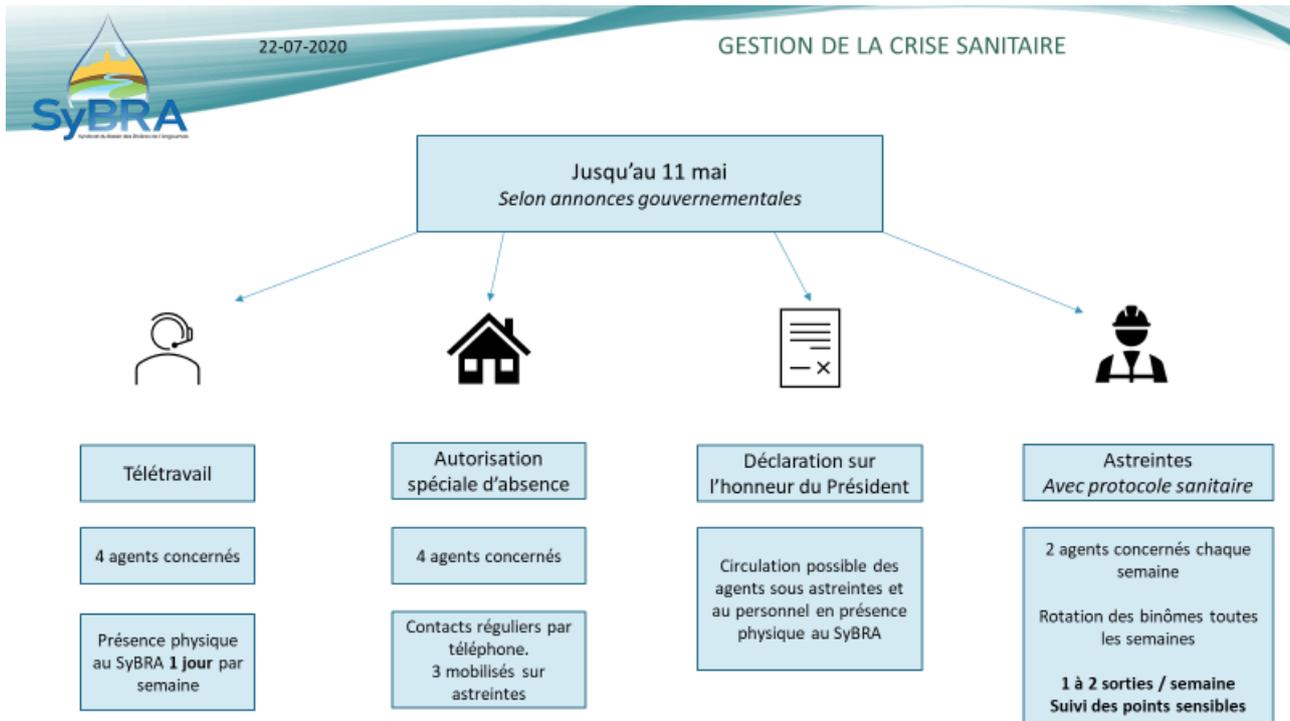
Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Point Covid-19 et organisation interne
- Délibérations
 Contrats d'assurances mutuelle santé et prévoyance – CDG 16
 Ouverture de poste : technicien(ne) risque inondation
- Questions diverses
 Liquidation judiciaire entreprise MLTP (travaux continuité Nouère)
 Point sur les consultations en cours (marché ripisylve, travaux continuité Nouère)

POINT COVID 19 ET ORGANISATION INTERNE







Durant la crise sanitaire, 5 interventions sous astreintes ont eu lieu sur les cours d'eau de la Boème, Charraud, Echelle et des Eaux claires.

M. TEXIER demande si un référent COVID a été désigné.

M. TALLON indique quand le référent COVID est lui-même et qu'un protocole a été mis en place.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE

Monsieur le Président informe les membres présents que depuis la publication du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité d'aider leurs agents à souscrire à des garanties d'assurance mutuelle Santé ou de Prévoyance-maintien de salaire.

Cet outil de politique de gestion des ressources humaines est un véritable atout pour les collectivités et les agents.

Monsieur le Président rappelle que le SyBRA, dans sa délibération n°02/07-12-2017, et après avis du comité technique du Centre de Gestion de la Charente, avait souhaité participer au financement des cotisations des agents pour le risque prévoyance et ce, à hauteur de 25 euros/mois et par agent.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente a décidé, par délibération du 28 avril 2020, d'accompagner les collectivités dans la mise en place d'un régime de protection sociale des agents. Ainsi, une nouvelle consultation est lancée pour l'élaboration de deux conventions de participation pour les risques Santé et Prévoyance au 1er janvier 2022 et pour une durée de 6 ans.

Cette procédure nécessite plusieurs étapes pour le Centre de Gestion et pour les collectivités qui souhaiteraient en bénéficier.



La délibération sera prise après l'avis du Comité Technique du 7/09/2020 du Centre de gestion et ne pourra être votée ce soir.

OUVERTURE DE POSTE : TECHNICIEN(NE) RUISSELLEMENTS ET RISQUES INONDATIONS

Monsieur le Président propose aux membres présents qu'un poste de technicien(ne) risques inondations soit créé au SyBRA.

En effet, ce poste se révèle être aujourd'hui indispensable eu égard aux risques présents sur notre territoire. La date de l'embauche serait le 1^{er} octobre 2020 et correspondrait à un temps plein (35 heures hebdomadaires).

La possibilité retenue par le Bureau Syndical pour ce poste est le recrutement en catégorie C au grade d'adjoint technique.

M. TEXIER dit que le travail réalisé par la technicienne actuelle sur ces thématiques est très important (300 points de risque inondations relevés sur notre territoire).

Il est souhaitable de pérenniser ce poste et non faire un contrat de projet de 1 à 6 ans.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'ouverture d'un poste d'adjoint technique en catégorie C pour le poste de technicien(ne) ruissellements et risques inondations

QUESTIONS DIVERSES :

Installation d'une station limnimétrique sur la Boëme

M. GOURSAUD demande si celle-ci fonctionne avec une batterie.

M. TALLON indique qu'effectivement elle fonctionne avec une batterie et une connexion par carte SIM nous permet de connaître le niveau de la batterie, les débits, le niveau d'eau...

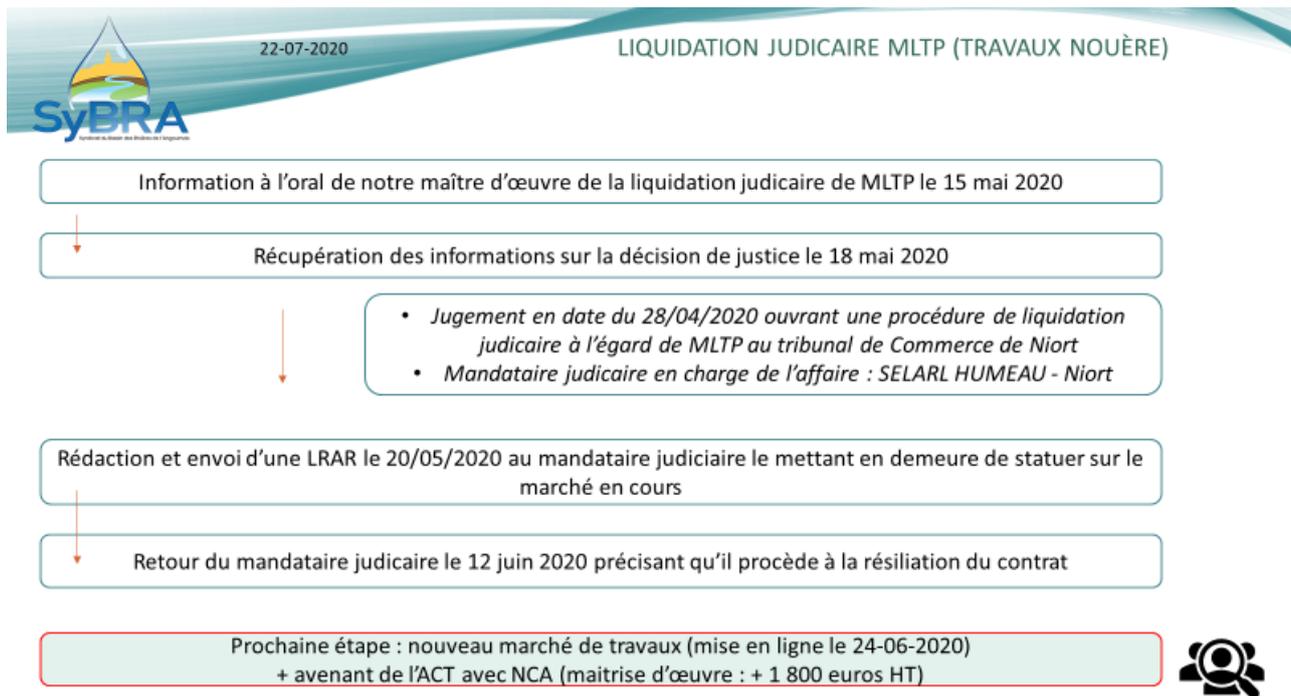
M. TEXIER indique que la batterie est plus discrète que des panneaux photovoltaïques qui risquent d'être volés ou dégradés.

CARRIERES LAFARGE

Les carrières LAFARGE ont contacté le SyBRA pour proposer l'équipement qu'ils ont mis en place pour la piézométrie et la débitmétrie. A voir le coût du matériel et de l'entretien pour le SyBRA.

M. TEXIER informe qu'il a rencontré le Directeur et que celui-ci souhaite garder 1 ou 2 stations à leur charge.

LIQUIDATION SARL MLTP : MARCHE TRAVAUX NOUERE RN141



La fin des remises des offres était le 20/07 : 4 entreprises ont répondu.

Les conventions pour les mesures compensatoires qui devaient être versées par COSEA et la DREAL sont maintenues et seront renouvelées avant la fin de l'année.

M. GOURSAUD demande si la SARL MLTP avait un ratio de fonctionnement défavorable.

M. TALLON indique que ce n'est pas cela ne fait pas partie des critères lorsque l'on étudie les candidats pour un marché. La liquidation de l'entreprise n'est pas dû à un problème financier mais une problématique entre dirigeants. Ces derniers ont souhaité liquider l'entreprise.

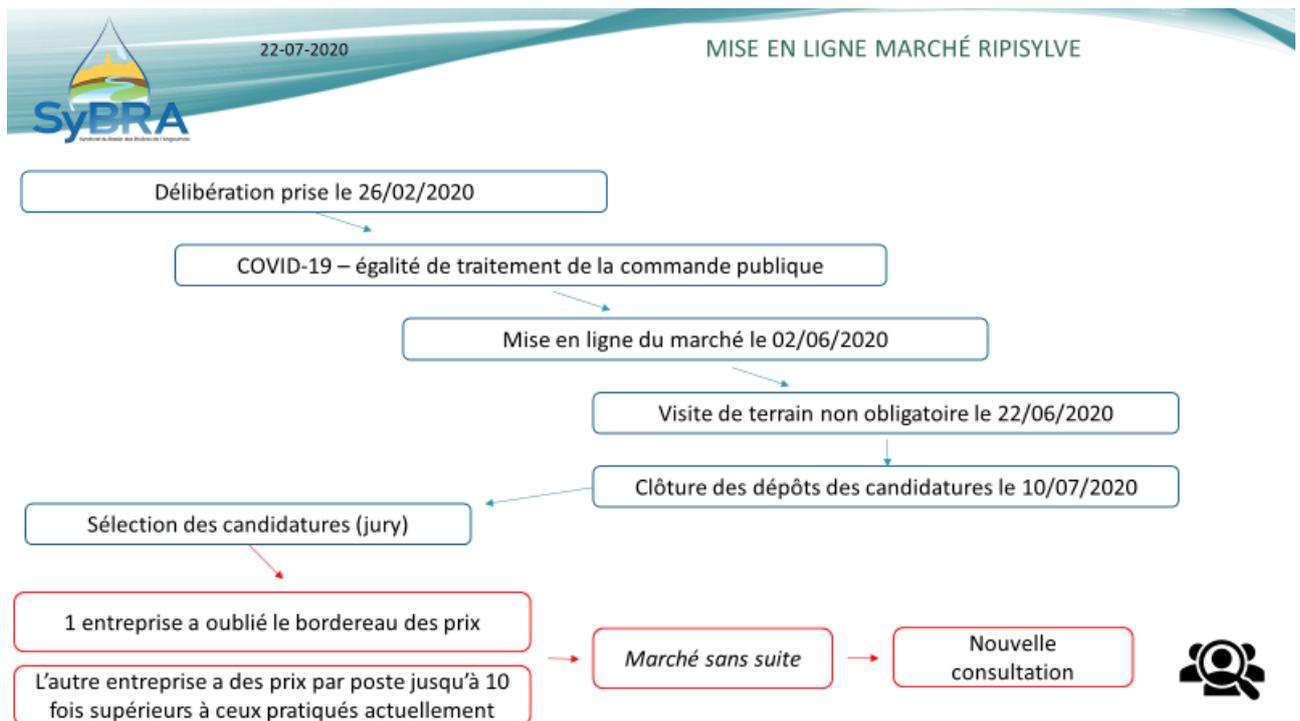
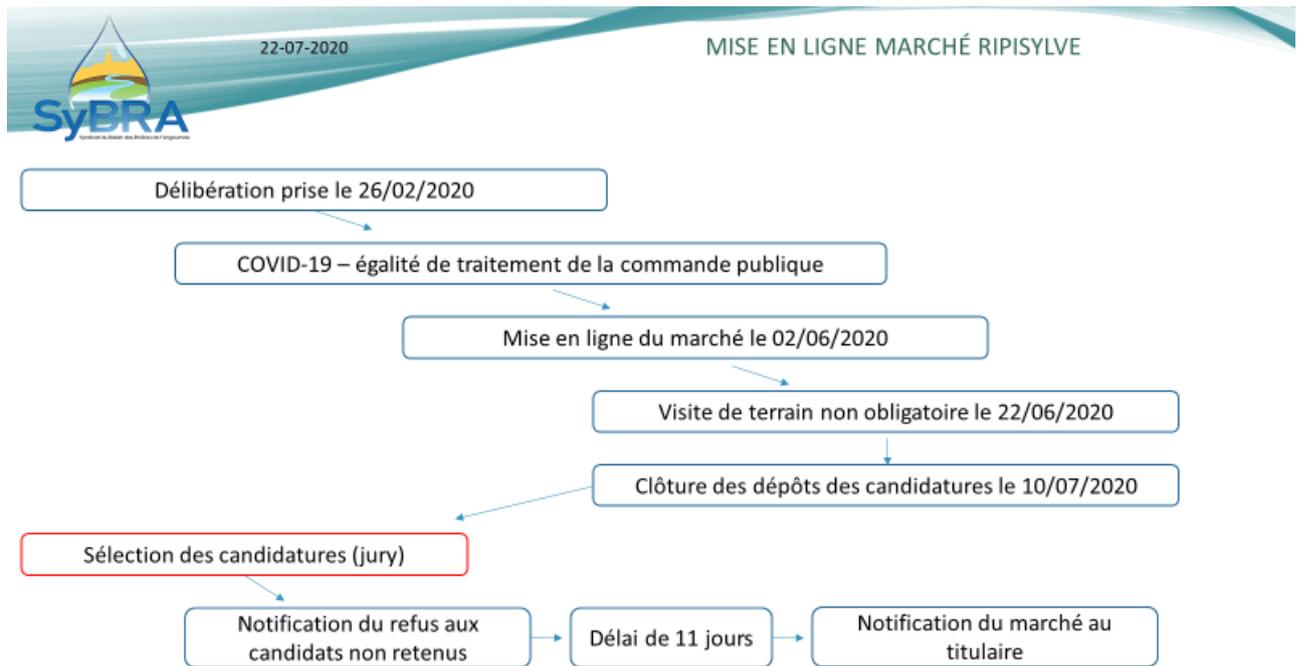
Dans le cas d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation, l'entreprise doit nous en informer.

M. ROY demande combien de temps reste-il pour terminer ces travaux.

M. TALLON indique 2 mois et demi mais ils ne pourront être terminés cette année. Le temps d'étudier les candidatures, notifier à l'entreprise retenue et les travaux ne pouvant être réalisés de fin octobre à mars.

M. TALLON indique que les travaux seront plus faciles maintenant que les travaux de la RN 141 sont terminés.

MARCHE RIPISYLVE



M. TEXIER demande quelle entreprise est venue pour la visite terrain.

M. TALLON indique qu'il s'agit de l'entreprise RIVOLET.

Le nouveau marché a été remis en ligne le 21/07/2020.

Remise des offres le 22/08/2020.

Tour de table pour présentation des élus et personnes présentes venues assister à la séance.

Fin de séance à 19 H 30



Le Président,
Jean-Charles DOBY

